



D.2020.08.26.4.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

Séance du 26 Août 2020

4 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE TISSEO-COLLECTIVITES (SMTC) AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

4.3 - Désignation des représentants de Tisséo-Collectivités (SMTC) auprès du GART

L'an deux mille vingt, le vingt six août à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20200827-20200826-4-3D-
DE
Date de télétransmission : 27/08/2020
Date de réception préfecture : 27/08/2020

Monsieur le Président rappelle que Tisséo-Collectivités, à l'instar de la grande majorité des autorités organisatrices de transports est membre du GART (Groupement des Autorités Organisatrices de Transports), association dont l'objet est d'assurer la représentation des collectivités publiques et de défendre leurs intérêts tant auprès des ministères concernés que du Parlement.

L'article 2 des statuts du GART prévoit que les syndicats mixtes de transports auxquels une métropole est adhérente sont représentés par trois élus titulaires et trois élus suppléants.

Il appartient au Comité Syndical de désigner ces représentants

* *
*

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : DESIGNE :

-en qualité de représentants titulaires de Tisséo-Collectivités au sein du GART :

M. Jean-Michel LATTES
Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Mme Dominique FAURE

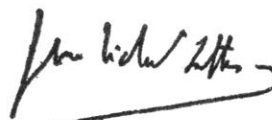
-en qualité de représentants suppléants de Tisséo-Collectivités au sein du GART :

M. Philippe PERRIN
M. Vincent TERRAIL-NOVES
M. Gérard ANDRÉ

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES